



Bordeaux, le 13 août 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alerte jaune « canicule » dans le département de la Gironde

Au vue des conditions météorologiques et en concertation avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et météo france, le préfet de la Gironde a décidé de placer le département en **vigilance jaune « canicule » à compter de ce jour et jusqu'au lundi 15 août 16h00**. Les températures pourraient, en effet, avoisiner les 35°C sous abri à l'intérieur des terres, avec des pics de chaleur qui pourraient atteindre les 37°C.

Conformément aux dispositions du plan canicule, le préfet de la Gironde, a informé l'ensemble des maires du département et mis en pré-alerte les services d'urgence et les services de secours du département.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance et particulièrement les personnes les plus vulnérables.

En période de canicule, il est important d'adopter les bons gestes et de suivre les recommandations suivantes :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (notamment le visage et les avants bras) ;
- passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale ...) ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, si nécessaire demandez l'aide.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé www.sante.gouv.fr et des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr.

Pour tous renseignements supplémentaires, des numéros verts ont été mis à votre disposition :

- le 0800 06 66 66, un centre d'appels téléphonique national « canicule infoservices » ;
- le 0800 00 33 33, un numéro vert « personnes âgées » du Conseil Départemental.

Pour mémoire, le plan canicule comprend 4 niveaux d'alerte coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique : le niveau 1 « veille saisonnière » déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août, le niveau 2 « avertissement chaleur », le niveau 3 « alerte canicule » et le niveau 4 « mobilisation maximale ».